



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Inde

Question écrite n° 9132

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur de lui préciser les perspectives et éventuellement les décisions concrètes relatives au protocole qui devait relancer la coopération et les possibilités de partenariat entre la France et l'Inde, en précisant les axes principaux et en ouvrant de nouvelles perspectives pour nos industriels, que ce soit dans les domaines de la commutation, de la téléphonie mobile, de la publiphonie ou dans celui des terminaux (protocole signé le 26 novembre 1992 à Delhi).

### Texte de la réponse

La réunion du groupe sectoriel franco-indien, qui s'est tenue à Delhi en novembre 1993, a permis de mettre en évidence les complémentarités entre les deux industries et a donné l'opportunité à la partie française de présenter l'offre en matière de télécommunications. Ce premier contact a permis aux industriels d'identifier les bons interlocuteurs et d'engager une action commerciale importante et bien ciblée. Des projets sont sur le point de se concrétiser : homologation de publiphones en vue de répondre aux prochains appels d'offre, réalisation d'installations pilotes dans le domaine de la téléphonie mobile et de la gestion de réseau. La conclusion de l'arrangement de coopération a par ailleurs donné un nouvel élan aux projets du groupe Alcatel. Présent depuis des années dans la commutation, à travers la filiale créée avec l'entreprise publique de télécommunications ITI, Alcatel s'est également associé avec le groupe privé Modi et envisage maintenant de se diversifier dans le domaine de la transmission.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9132

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire :** industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 1993, page 4435

**Réponse publiée le :** 24 janvier 1994, page 392